

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Culture
Numéro : 2021-D-286

**SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :
CONVENTION DE PRÊT DE PANNEAUX
D'EXPOSITION ET DE CADRE
PHOTOGRAPHIQUE EXPOSITION « LE DEUIL
ET LA MÉMOIRE, LES MONUMENTS AUX
MORTS DE LA GRANDE GUERRE EN
ANGOUMOIS » - COMMUNE DE CHAMPNIERS**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdélégué à Monsieur Gérard Désaphy, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Considérant que le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngouleme dispose d'un fonds documentaire comprenant neuf expositions – panneaux sur toile PVC ainsi que des photographies sous cadre - autour des thèmes en rapport avec l'actualité du patrimoine,

Considérant qu'il est proposé de mettre à disposition ces expositions à titre gratuit auprès des communes de GrandAngoulême, des établissements scolaires, des collectivités, des associations, des bibliothèques et des médiathèques.

DECIDE

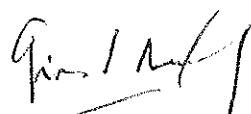
Article 1^{er} – Est approuvée la convention de prêt de panneaux d'exposition et de cadre photographique avec la commune de Champniers, située 1 rue des Grives Musiciennes 16430 Champniers.

Article 2 – L'exposition « Le deuil et la mémoire, les monuments aux morts de la grande guerre en Angoumois » est mise à disposition à titre gratuit du 28 octobre au 3 décembre 2021 à la commune de Champniers.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 OCT. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 28 OCT. 2021
Publié ou notifié,
Le 28 OCT. 2021